



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 027-212704779-20250613-DL23_2025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **13 juin 2025 à 19h00** - Date de convocation : **06 juin 2025**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Pascal CARRIER**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, INIGO, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : MM. GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), Lionel LOCHON (pouvoir à M. CARRIER), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. MAINGUY), Gilles GILET (pouvoir à Mme GLEIZES).

DÉFRICHEMENT – FINALISATION COMPENSATION – DL 23/2025

M. Le Maire nous informe que suite à l'autorisation de défrichement de 0,74 ha de bois situés sur le territoire de la commune, une taxe de 36 277,02 € serait appliquée.

Afin de ne pas être redevable de cette taxe, un acte d'engagement a été adressé à la DDTM de l'Eure récapitulant les dispositions qui seront prises par la commune.

Une convention de mise à disposition de terrains à boiser sera passée avec la Société MOJIM BOIS, afin de reboiser de mélèzes et de pins Douglas sur une période de cinq ans. Le coût de cette opération sera :

- 350 € HT pour l'étude du projet de reboisement.
- 450 € HT pour les frais de dossier.
- 15 400 € à verser au propriétaire à réception des travaux de plantation de l'année N.

Vote : unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

